

Réunion du réseau paysage

29/06/2017 - Angers
Elise Soufflet-Leclerc, DREAL Pays de la Loire



Ordre du jour

- 1- l'Atlas de paysages des Pays de la Loire
- 2- le réseau régional paysage
- 3- Les observatoires photographiques du paysage
- 4- les « objectifs de qualité paysagère »

1- L'atlas de paysages des Pays de la Loire

Le « kit de communication » de l'atlas de paysages

Plaquette

Flyer

Affiches : 1 régionale et 1 pour chaque département

Exposition : 4 kakemonos génériques et 1 pour chaque département

Vidéo + teaser

Coloriages de cartes

Un site internet libre et gratuit

C'est quoi ?

Une description des paysages à l'échelle régionale et locale (unités paysagères) : paysages remarquables, paysages du quotidien, perceptions et représentations, évolutions et enjeux pour demain.

Pour qui ?

Elus, professionnels, associations, amateurs de paysages ou citoyens...

Pour quoi faire ?

- Situer son territoire dans un contexte plus large.
- Prendre connaissance des atouts de son paysage.
- Connaître les enjeux paysagers régionaux et s'en inspirer pour mieux aménager les territoires.

Un site internet

www.paysages.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr



«...il y a des choses remarquables ici sur les terres loires, qui paraissent ordinaires aux habitants. Les gens qui y ont toujours vécu n'en sont pas conscients...»

«...Plus on découvre les paysages, plus on les aime. Il y a le grand patrimoine connu et puis il y a le petit patrimoine riche, bien préservé dans son cocoon, comme ces petites unités bâties. On les découvre par hasard...»



Connaître la grande diversité des paysages

Le paysage...

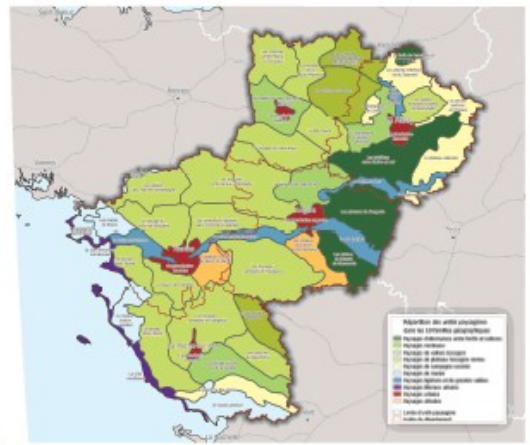
Le paysage est un élément essentiel de notre patrimoine commun et de notre cadre de vie.

...comme fil rouge du développement économique

La diversité paysagère est le support d'un développement économique ancré sur les valeurs et les atouts d'un territoire.

Une grande diversité à découvrir

La région a été divisée en 49 unités paysagères qui s'affranchissent des limites administratives. Cette description est enrichie par la diversité des regards portés sur les paysages.

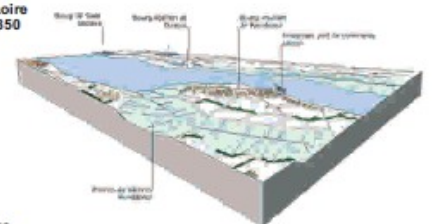


Comprendre les évolutions des paysages

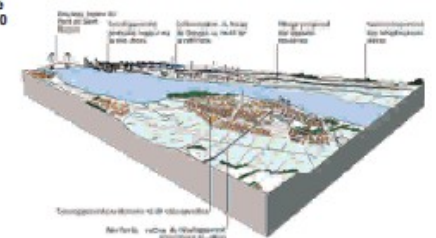
Les paysages évoluent sans cesse...

... sous l'effet des évolutions naturelles et des activités humaines. Nos perceptions de ces territoires changent également.

L'estuaire de la Loire vers 1850



L'estuaire de la Loire début 2000



Une analyse des dynamiques paysagères régionales et locales

Les évolutions constatées du paysage ont été étudiées à travers de ces thématiques :

Évolutions urbaines



Tourisme et loisirs



Infrastructures et zones d'activités



Agriculture et forêt



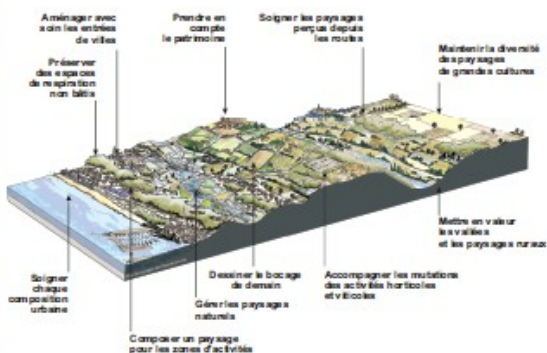
www.paysages.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr

Construire ensemble les paysages de demain

Nous partageons la responsabilité de la qualité des paysages de demain

Le paysage entre en jeu dans nombre de choix, qu'ils relèvent de politiques d'aménagement du territoire, ou bien qu'il soit pris à titre personnel, comme le choix de lieu de résidence. La valorisation économique du paysage et la qualité du cadre de vie sont également depuis plusieurs années au cœur des politiques menées par les collectivités territoriales.

Synthèse des enjeux paysagers en Pays de la Loire



La démarche paysagère est une façon de considérer collectivement les atouts du territoire pour dessiner ensemble la façon de l'habiter.



Loire Atlantique

L'atlas de paysages des Pays de la Loire

www.paysages.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr

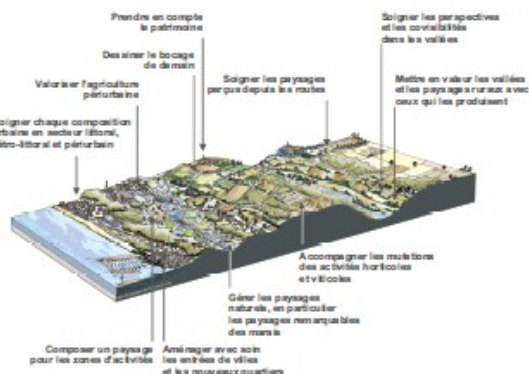
Valoriser la diversité des paysages

16 unités paysagères en Loire-Atlantique



Entre mer et bocage, Loire et vigne, la Loire-Atlantique propose des paysages contrastés. Ces paysages qui évoluent, sont l'œuvre conjointe de la nature et des activités humaines. Découvrons-les pour dessiner ensemble le cadre de vie de demain. Prenons ces spécificités en compte pour définir nos projets de territoires.

Les principaux enjeux pour les paysages de Loire-Atlantique



C'est le plus grand vignoble de France et de la Loire-Atlantique, les bords de la Loire, les vignes de la Loire-Atlantique, Châteauneuf-Thouard



Maine et Loire

L'atlas de paysages des Pays de la Loire

www.paysages.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr

Valoriser la diversité des paysages

14 unités paysagères en Maine-et-Loire



Entrecoupé de grandes vallées, le Maine-et-Loire présente des paysages variés. Ces paysages du quotidien qui évoluent, sont l'œuvre conjointe de la nature et des activités humaines. Découvrons-les pour dessiner ensemble le cadre de vie de demain. Prenons ces spécificités en compte pour définir nos projets de territoires.

Les principaux enjeux pour les paysages en Maine-et-Loire



Le bocage de la ville d'Angers se détachant sur l'horizon l'éclairci après la pluie, Châteauneuf-Thouard



www.paysages.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr

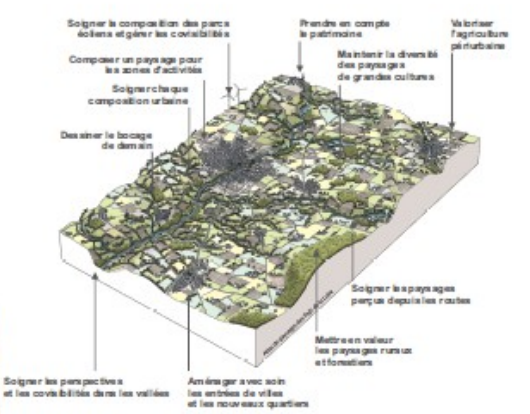
Valoriser la diversité des paysages

10 unités paysagères en Mayenne



Sous une dominante bocagère, la Mayenne offre une diversité de paysages. Ces paysages qui évoluent, sont l'oeuvre conjointe de la nature et des activités humaines. Découvrons-les pour dessiner ensemble le cadre de vie de demain. Prenons ces spécificités en compte pour définir nos projets de territoires.

Les principaux enjeux pour les paysages de Mayenne



Château de la Roche au Val, Mayenne. Photo: M. L. / Agence de l'habitat et de l'urbanisme de la Mayenne.

www.paysages.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr

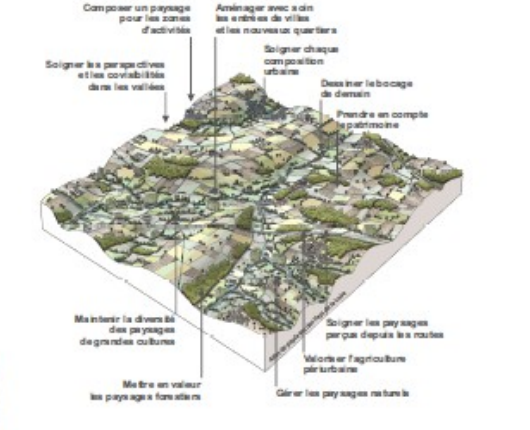
Valoriser la diversité des paysages

18 unités paysagères en Sarthe



Entre plaine et bocage, la Sarthe est riche de multiples paysages. Ces paysages qui évoluent, sont l'oeuvre conjointe de la nature et des activités humaines. Découvrons-les pour dessiner ensemble le cadre de vie de demain. Prenons ces spécificités en compte pour définir nos projets de territoires.

Les principaux enjeux pour les paysages de la Sarthe



Plaine de la Sarthe, Sarthe. Photo: M. L. / Agence de l'habitat et de l'urbanisme de la Sarthe.

www.paysages.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr

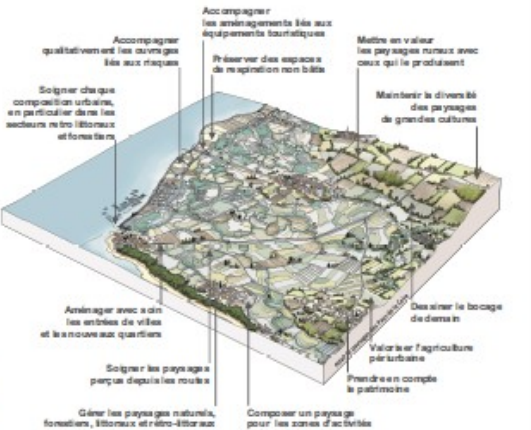
Valoriser la diversité des paysages

11 unités paysagères en Vendée



Entre mer et terre, la Vendée se décline en de multiples paysages. Ces paysages qui évoluent sont l'oeuvre conjointe de la nature et des activités humaines. Découvrons-les pour dessiner ensemble le cadre de vie de demain. Prenons ces spécificités en compte pour définir nos projets de territoires.

Les principaux enjeux pour les paysages de Vendée



Le bocage vendéen, Vendée. Photo: M. L. / Agence de l'habitat et de l'urbanisme de la Vendée.

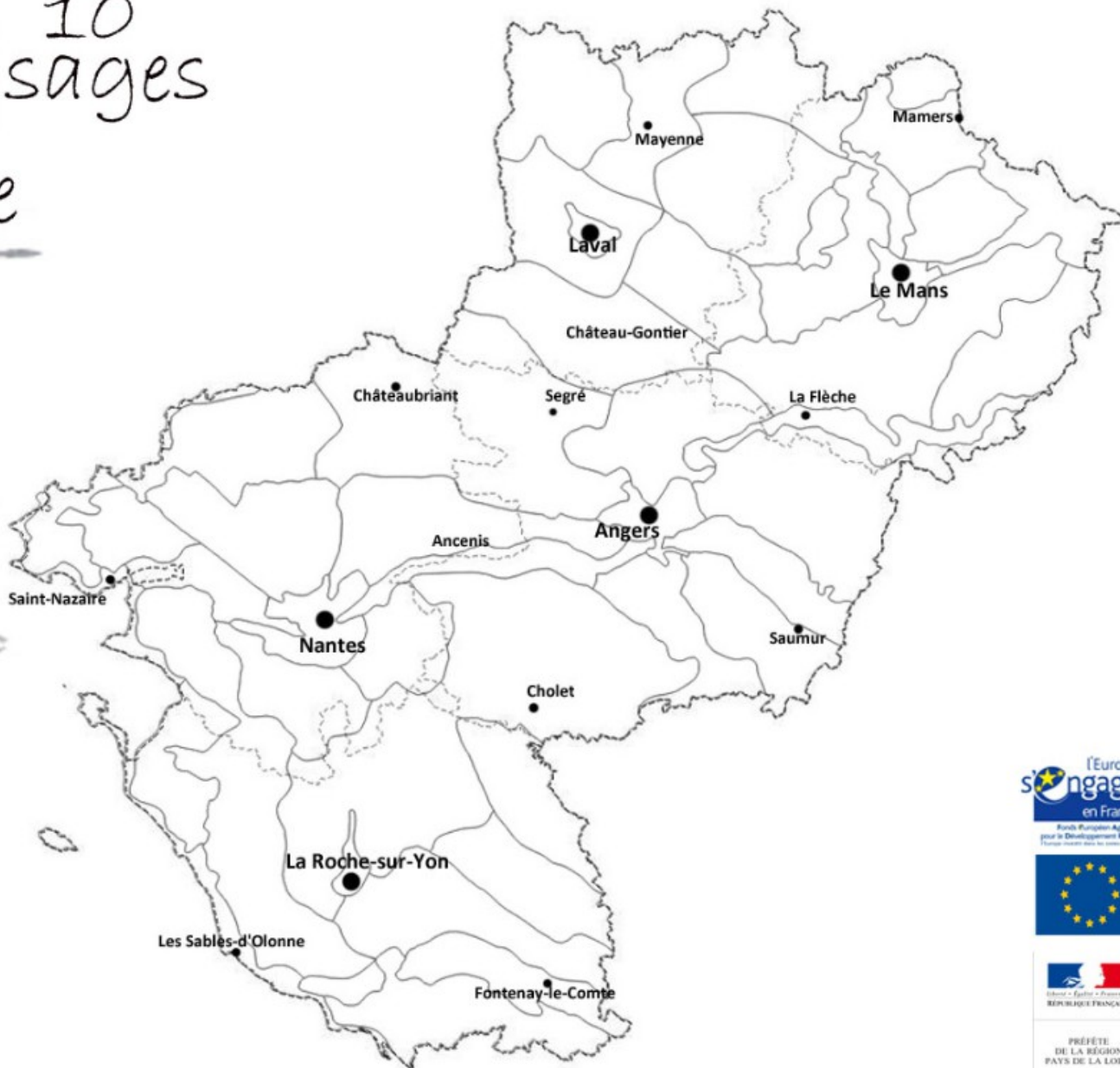
Vidéo + teaser

COLORIE LES 10 familles de paysages de la région Pays de la Loire



Familles de paysage

- Grandes cultures
- Plateaux bocagers
- Vallons bocagers
- Reliefs
- Forêts, champs et vignes mélangés
- Marais
- Grandes vallées
- Villes de bord de mer
- Grandes villes
- Vignes



Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales



PRÉFÈTE DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE

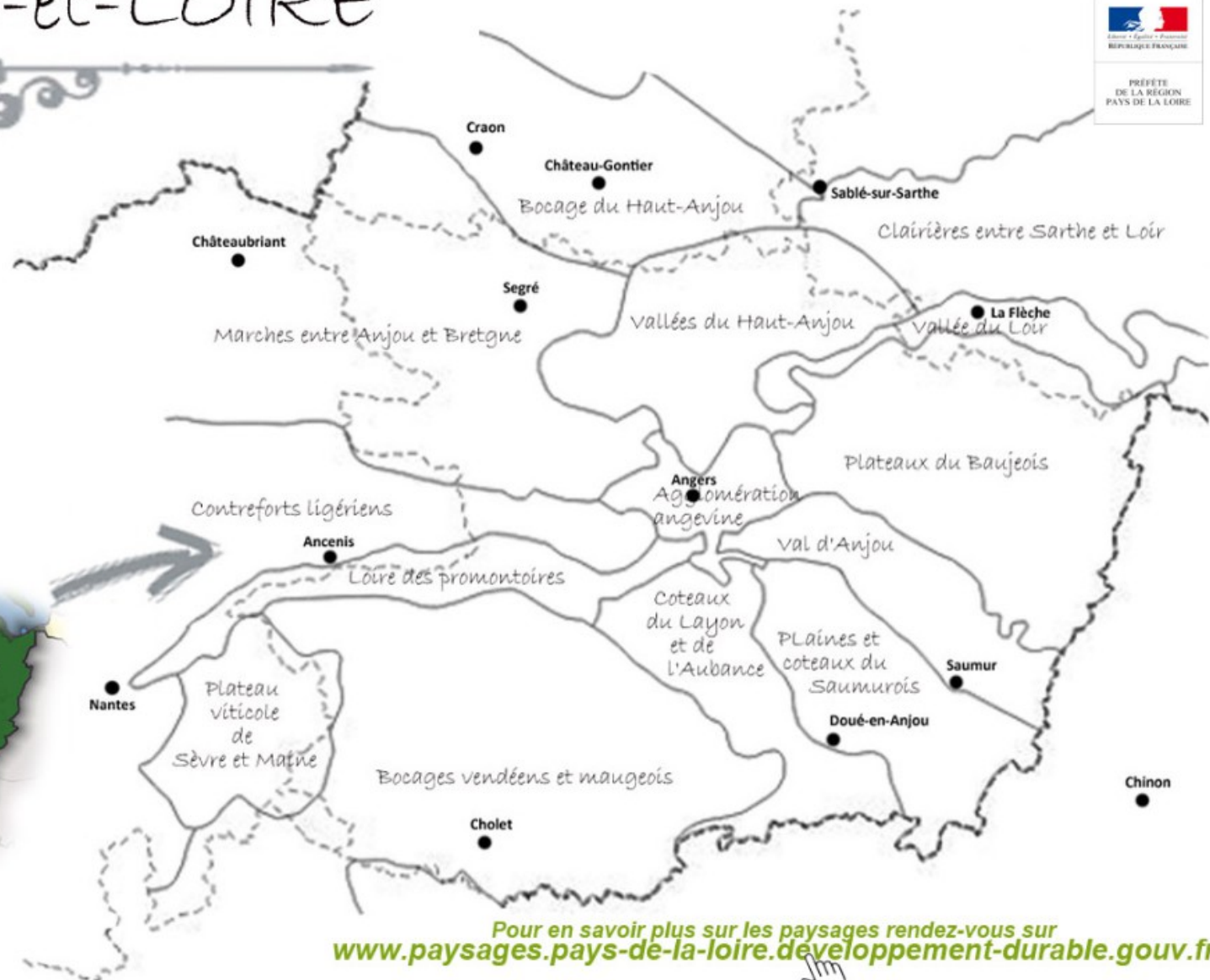
Pour en savoir plus sur les paysages rendez-vous sur www.paysages.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr



14 COLORIE Les grands paysages de MAINE-et-LOIRE

Familles de paysage

-  Plateaux bocagers
-  Vallons bocagers
-  Forêts, champs et vignes mélangés
-  Grandes vallées
-  Grandes villes
-  Vignes



Pour en savoir plus sur les paysages rendez-vous sur www.paysages.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr





A+ A-

RECHERCHER

OK

ATLAS DE PAYSAGES DES PAYS DE LA LOIRE

Présentation de l'atlas

Paysages régionaux

Unités paysagères

Dynamiques et enjeux paysagers

Préface

Qu'est-ce qu'un atlas de paysages ?

Les choix méthodologiques pour la réalisation de l'atlas de paysages des Pays de la Loire

Droits et documents de communication sur l'atlas de paysages

Personnes ressources et documentation sur le paysage

Espace de travail collaboratif



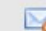
Présentation de l'atlas



OUTILS

- ▶ Photothèque
- ▶ Cartothèque
- ▶ Bibliographie
- ▶ Lexique
- ▶ Portail de données communales
- ▶ Pour en savoir plus

 S'abonner

 Se désabonner

PRÉSENTATION DE L'ATLAS

Préface

Qu'est-ce qu'un atlas de paysages ?

Les choix méthodologiques pour la réalisation de l'atlas de paysages des Pays de la Loire

Droits et documents de communication sur l'atlas de paysages

Personnes ressources et documentation sur le paysage

Espace de travail collaboratif

Personnes ressources et documentation sur le paysage

Vous trouverez les coordonnées de quelques services ressources en région et dans les départements sur le paysage, ainsi que des ressources pédagogiques sur le paysage



Services en charge de la politique du paysage

publié le 10 février 2017 (modifié le 28 février 2017)

Retrouvez les coordonnées des différents contacts en région et département.

[+ LIRE LA SUITE](#)

Documentation pédagogique sur le paysage

publié le 10 février 2017 (modifié le 30 mars 2017)

[+ LIRE LA SUITE](#)

Ressources bibliographiques de l'atlas de paysages

publié le 10 février 2017

[+ LIRE LA SUITE](#)

Retrouvez les coordonnées des différents contacts en région et département.

Région :

- **Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire**, service ressources naturelles et paysages Tél : 02 72 74 73 00 courriel : atlas-paysages-pays-de-la-loire@developpement-durable.gouv.fr [Site internet](#)

Départements :

- **Vendée**
 - **Direction départementale des territoires et de la mer** - Service Urbanisme et Aménagement - Politique d'aménagement et de gestion de l'espace Tél : 02 51 44 32 68 Courriel : ddtm-sua-page@vendee.gouv.fr
 - **Conseil départemental** - Service nature Tél : 02 28 85 86 52
 - **Le conseil en aménagement, urbanisme et environnement (CAUE)** Tél : 02 43 72 35 31 www.caue85.com
- **Maine-et-Loire**
 - **Direction départementale des territoires** Service Urbanisme Aménagement et Risques.Tél : 02 41 86 62 01 Courriel : ddt-suar@maine-et-loire.gouv.fr
 - **Le conseil en aménagement, urbanisme et environnement (CAUE)** Tél : 02 41 22 99 99 www.caue49.com
 - **L'agence d'urbanisme de la région angevine (AURA)** Tél : 02 41 18 23 80 aura@aurangevine.org www.aurangevine.org
- **Loire-Atlantique**
 - **Direction départementale des territoires et de la mer**
 - **Le conseil en aménagement, urbanisme et environnement (CAUE)** Tél : 02 40 20 20 44 www.caue44.com
- **Mayenne**
 - **Direction départementale des territoires**
 - **Le conseil en aménagement, urbanisme et environnement (CAUE)** Tél : 02 43 56 41 79 www.caue53.com
- **Sarthe**
 - **Direction départementale des territoires de la Sarthe** - service prospectives et territoires Courriel : ddt-spt@sarthe.gouv.fr
 - **Le conseil en aménagement, urbanisme et environnement (CAUE)** Tél : 02 43 72 35 31 www.caue-sarthe.com

2- Le réseau régional paysage

Etat des lieux des réseaux en France, par Chloé Noël



Réunion de réseau

Direction

Départementale

des **Territoires**

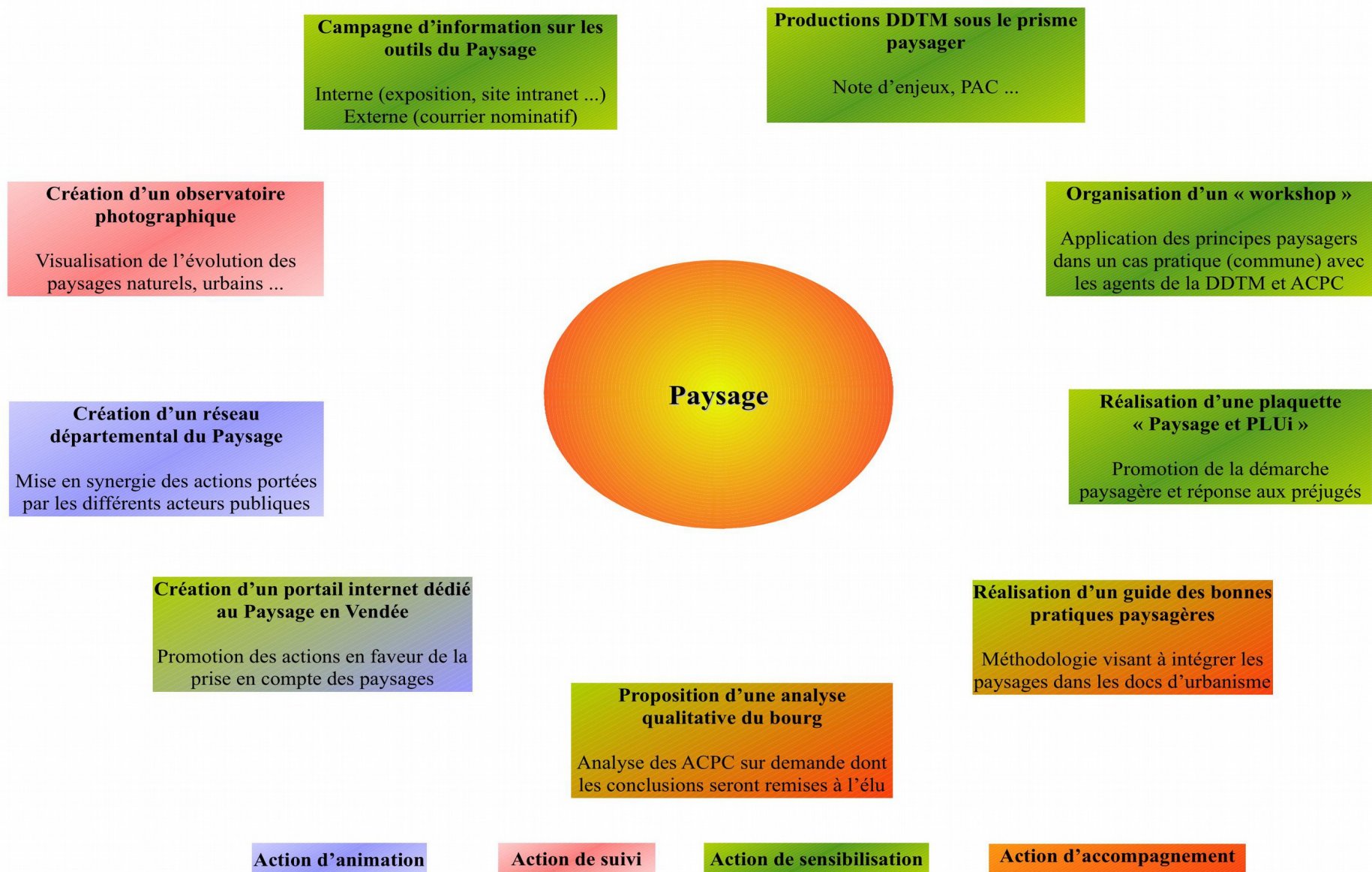
et de la **Mer** de la

Vendée



PRÉFET
DE LA VENDÉE

Le plan d'action de la DDTM 85



DDTM
de la Vendée



- 29 juin 2017 -

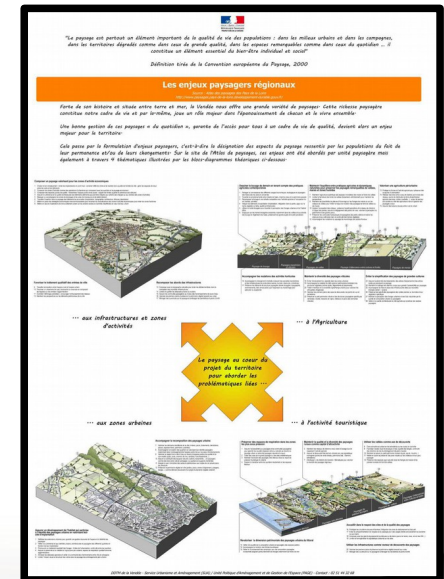
Réunion du réseau Paysage - 29/06/2017, Angers



N° 15

Action A : Information / sensibilisation

- **Information sur l'Atlas**
 - ✓ **Intranet, internet et mailing**
 - ✓ **E-lettre**
- **Sensibilisation**
 - ✓ **Réalisation de panneaux**
 - ✓ **Demi-journée de sensibilisation avec les conseils en aménagement et les référents territoriaux en association avec le CAUE**



DDTM
de la Vendée



PRÉFET
DE LA VENDÉE

- 29 juin 2017 -

Réunion du réseau Paysage - 29/06/2017, Angers

N° 16

Action B : Contribution Paysage

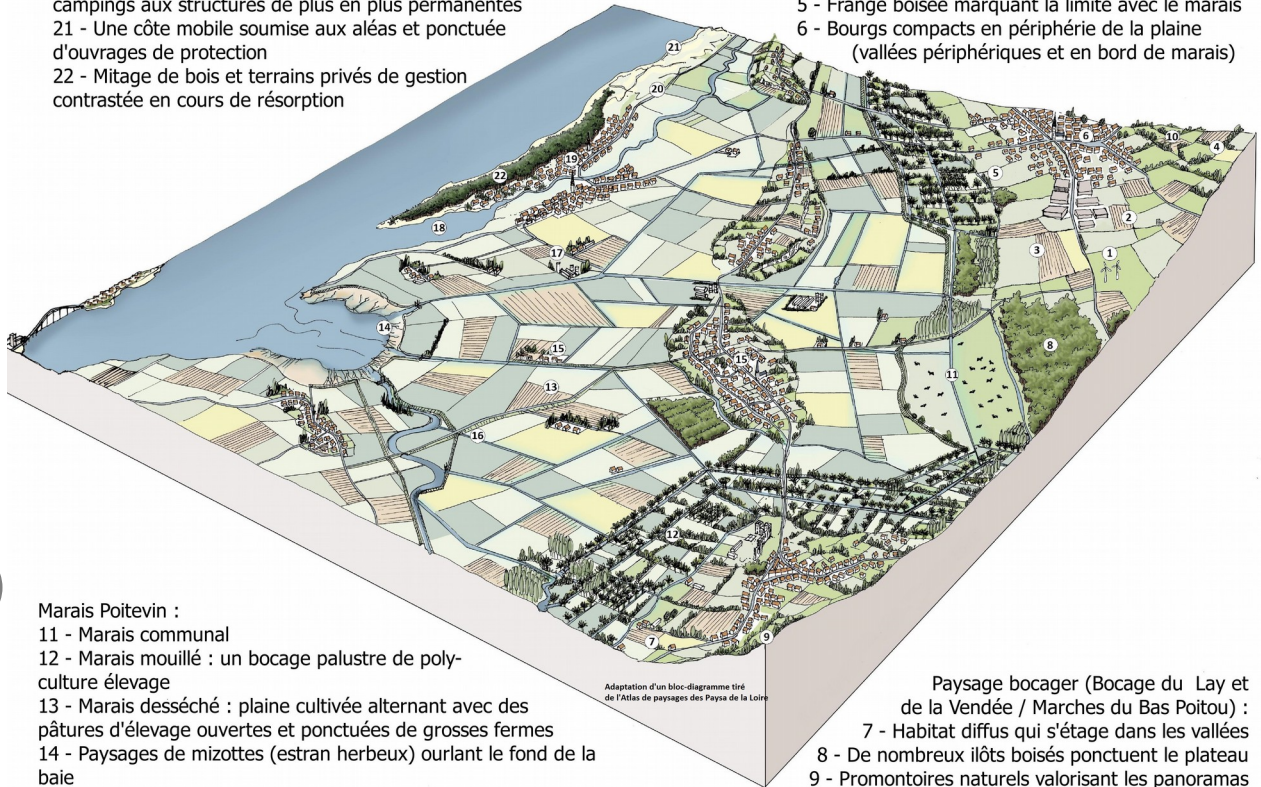
- **Prise en compte du paysage dans le portrait de territoire (description)**

Côte vendéenne :

- 18 - Un paysage d'estran rythmé par les parcs ostréicoles et à bouchots
- 19 - Un paysage pavillonnaire littoral autour des anciens bourgs et dans la zone forestière
- 20 - Des secteurs marqués par la concentration de campings aux structures de plus en plus permanentes
- 21 - Une côte mobile soumise aux aléas et ponctuée d'ouvrages de protection
- 22 - Mitage de bois et terrains privés de gestion contrastée en cours de résorption

Plaine du Bas-Poitou :

- 1 - Des parcs éoliens qui rythment l'horizon
- 2 - ZAE et bâtiments agricoles marquant l'horizon
- 3 - Un paysage de mosaïque agricole où l'eau est majoritairement souterraine
- 4 - Un relief collinaire au nord qui anime les vues
- 5 - Frange boisée marquant la limite avec le marais
- 6 - Bourgs compacts en périphérie de la plaine (vallées périphériques et en bord de marais)



Marais Poitevin :

- 11 - Marais communal
- 12 - Marais mouillé : un bocage palustre de polyculture élevage
- 13 - Marais desséché : plaine cultivée alternant avec des pâtures d'élevage ouvertes et ponctuées de grosses fermes
- 14 - Paysages de mizottes (estran herbeux) ourlant le fond de la baie
- 15 - Habitat à l'architecture ramassée (adaptées aux conditions climatiques) et concentré sur l'ancien archipel d'îles calcaires

- ## Paysage bocager (Bocage du Lay et de la Vendée / Marches du Bas Poitou) :
- 7 - Habitat diffus qui s'étage dans les vallées
 - 8 - De nombreux îlots boisés ponctuent le plateau
 - 9 - Promontoires naturels valorisant les panoramas sur les éléments paysagers pittoresques
 - 10 - Un maillage bocager relativement dense, surtout le long des vallées, mais qui s'ouvre sur les plateaux

DDTM
de la Vendée

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA VENDÉE

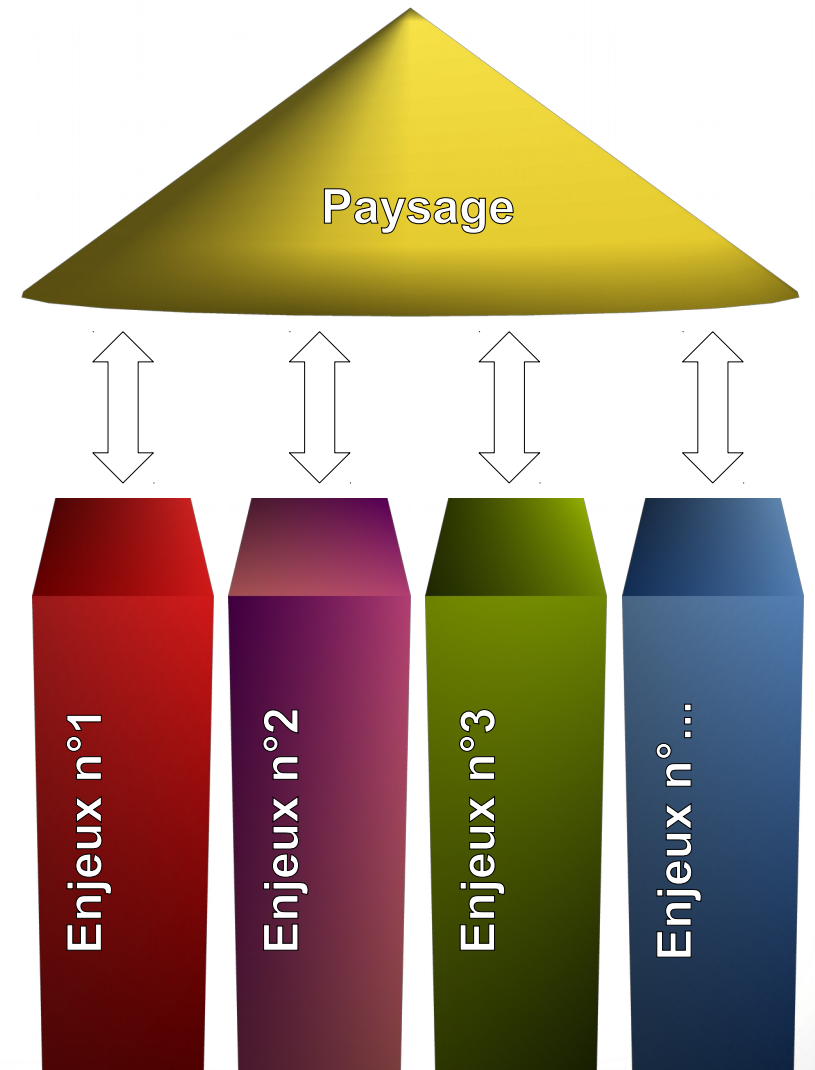
- 29 juin 2017 -

Réunion du réseau Paysage - 29/06/2017, Angers

N° 17

Action B : Contribution Paysage

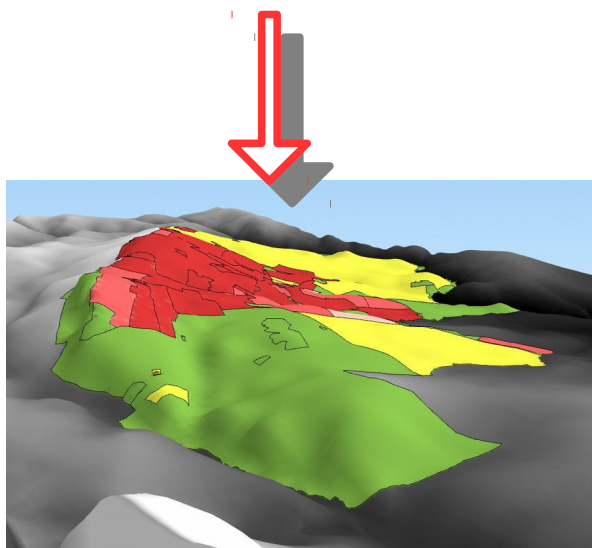
- **Réflexions en cours sur les notes d'enjeux SCoT, PLUi**
- **Le paysage comme support d'une approche globale permettant d'introduire, contextualiser et ainsi justifier certaines politiques publiques**



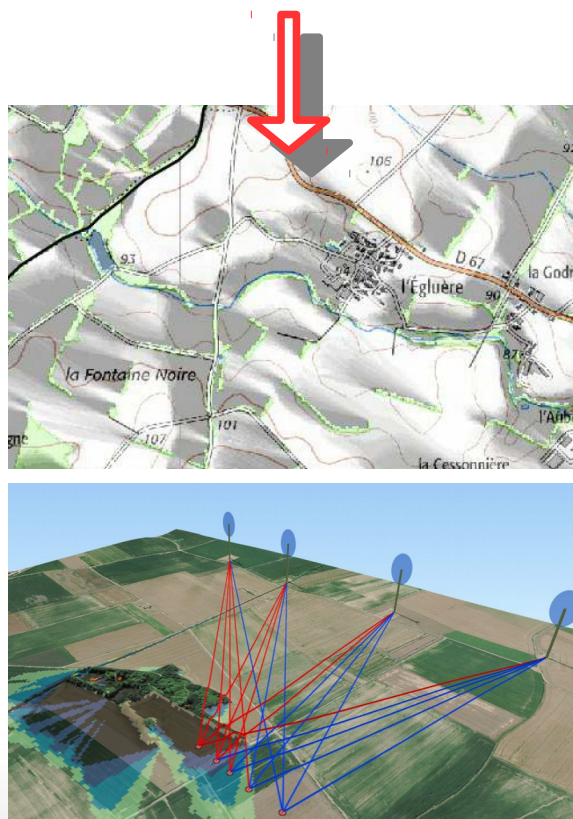
Action B : Contribution Paysage

- Développement d'outils d'analyse

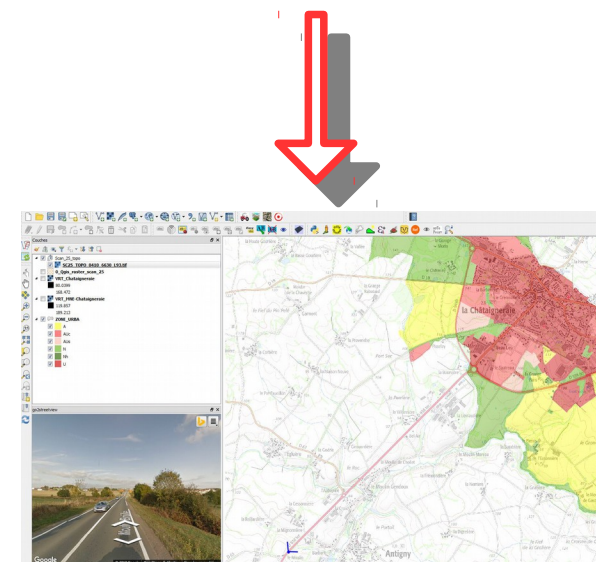
Visualisation 3D



Test de visibilité



Observation du terrain



Action C : Plaquette Paysage

- **Réflexion autour de documents diffusables**
 - **Paysage et publicité**
 - **Pourquoi utiliser les paysages comme fil directeur dans le projet de territoire ?**

Maïs pas seulement ...

Considérer le paysage en amont permet de le faire évoluer conformément au projet de la collectivité, plutôt que de tenter de corriger, après coup, l'impact des dynamiques en place.

L'approche paysagère permet un développement harmonieux du territoire tout en apportant des solutions d'aménagement adaptées aux enjeux socio-économiques.

Les politiques paysagères invitent à réfléchir aux "vides" et à leur utilité pour l'espace urbain, sans pour autant faire abstraction des "pleins". Elles visent à leur articulation et répondent aux objectifs de la politique urbaine (densification, ...) en définissant des valeurs portées.

Le paysage est un investissement pour le futur car il préserve l'attractivité du territoire, assurant ainsi son développement.

Le paysage est l'expression d'une identité locale. À travers une approche paysagère, les acteurs locaux renforcent l'identité locale et matérialisent un patrimoine partagé de tous.

L'approche paysagère évite une réflexion "multicoche" et permet d'intégrer le mille-feuille réglementaire dans un projet cohérent.

Un paysage multifonctionnel favorise aussi des synergies au premier chef entre l'Etat Régional et le Paysage.

L'approche paysagère, une démarche innovante et pédagogique

En associant l'ensemble des acteurs locaux via des ateliers, visites terrain ... L'approche paysagère valorise le vécu et les perceptions. Les populations décrivent le paysage tel qu'il le vit au quotidien, puis l'expert complète l'analyse et aide à se poser les bonnes questions.

Les élus sont donc amenés à observer et à questionner les dynamiques naturelles et humaines en cours, ainsi que leur perception par les populations.

De nombreuses notions d'urbanisme comme la densification, la limitation de l'étalement urbain, les zones d'interface ... gagnent ainsi à être traitées au regard du prisme paysager car, il recroise les débats sur les aspects de perception, plus faciles à appréhender.

Le côté perceptible permet à la population de mieux s'approprier le projet du territoire et donc d'y adhérer, garantissant ainsi son succès.



Le paysage est porteur d'un équilibre important de la qualité de vie d'un territoire

Pourquoi utiliser les paysages comme fil directeur dans les projets de territoire ?

Parce que ...

Le paysage constitue notre cadre de vie au quotidien et participe ainsi au bien-être individuel et social. Le préserver c'est garantir une qualité de vie à sa population.

La prise en compte des paysages ne se traduit pas uniquement par la préservation du "remarquable". C'est aussi le gestion des sites du quotidien et l'aménagement des paysages dégradés, le tout dans une perspective de développement durable du territoire.



Des outils existent !

Le Plan de Paysage permet d'appréhender le paysage comme une ressource et un levier pour le développement local, idéalement à l'échelle intercommunale.

Cet outil est l'occasion pour les élus de décliner une politique cohérente à l'échelle du territoire, en matière d'urbanisme, de transport, d'infrastructures ...

Issu d'une démarche concertée entre les différents acteurs du territoire (élus, habitants, entrepreneurs ...) au service d'un projet de territoire, il permet :

- de fixer des objectifs en matière de paysage ;
- de préciser explicitement le programme des actions à mettre en œuvre en vue d'y répondre.

Mettre en œuvre un Plan de Paysage, c'est donc apprécier l'évolution des paysages et définir le cadre de cette évolution. Il garantit ainsi, dans la durée, la coordination des différents interventions et donne les moyens de construire un projet de territoire de qualité.

Des outils existants :

- Le SCOT traduit le projet stratégique d'un territoire et doit notamment comprendre les objectifs de qualité paysagère que la collectivité s'est fixés. Mais alors que le paysage est la plupart du temps abordé indépendamment des autres thèmes, sa prise en compte se résume souvent à des améliorations ponctuelles.
- Or, l'approche paysagère étant par essence multidimensionnelle, elle offre la possibilité de fédérer l'ensemble des outils de politiques sectorielles existants sur son périmètre (PLH, PDU ...) de façon perceptible, unique et globale des plus adaptées.
- Le PLU peut donner corps à une politique paysagère ambitieuse. Si, à travers la conception du PLU, les élus ont déjà la possibilité de :
 - définir ou rappeler les objectifs de qualité paysagère (PADD),
 - déterminer des règles afin de contribuer à la qualité architecturale et paysagère (règlement),
 - traduire cartographiquement la stratégie paysagère en identifiant des secteurs d'intérêt stratégique (zone),
 - donner des orientations sans contraindre trop fortement des projets ultérieurs (OAP).

Des ressources aussi !

Des documents de référence

Un certain nombre de documents existent et permettent de fournir une base de réflexion pour la définition d'une stratégie paysagère sur le territoire. Parmi eux, on peut citer :

- L'Atlas régional des paysages qui, à travers le diagnostic qu'il propose, permet d'identifier les enjeux et les priorités dans le temps et l'espace,
- la charte du Parc Naturel Régional du Massif Poitevin dans laquelle des orientations en matière de paysage sont formulées.


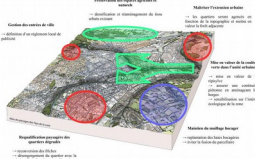
Des aides financières

Des appels à projet nationaux permettent aux collectivités soucieuses d'inscrire dans une démarche « Plan de Paysage », de bénéficier d'un soutien financier de l'Etat ainsi que d'un soutien méthodologique en intégrant un réseau national d'experts.

D'autres dispositifs existent et peuvent participer au financement des actions résultant d'une stratégie paysagère comme les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) ...

Alors que le paysage est souvent considéré comme le miroir de notre société, établir une stratégie paysagère au niveau des documents de planification, c'est se donner les moyens de construire un projet de territoire partagé, dans lequel chacun individuellement et la société dans son ensemble, puisse se reconnaître.

Les préoccupations de qualité du cadre de vie, auxquelles l'approche paysagère apporte des réponses, peuvent enrichir quasiment toutes les politiques portées par un



3- Les observatoires photographiques du paysage

4- Les objectifs de qualités paysagères

Liste des 27 lauréats de l'appel à projets 2017



Auvergne-Rhône-Alpes

1. Saint-Flour Communauté
2. Communauté de communes de Matheysine
3. Grenoble Alpes Métropole
4. Parc Naturel Régional de la Chartreuse
5. Parc Naturel Régional du Massif des Bauges

Bretagne

6. Saint-Brieuc Armor Agglomération
7. Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan
8. Communauté de communes du Pays d'Iroise

Centre-Val de Loire

9. PNR de la Brenne

Grand Est

10. SCoT de l'agglomération messine (SCoTAM)

Guadeloupe

11. Communauté d'agglomération du Nord Grande-Terre

Guyane

12. Commune de Maripa-Soula

Hauts-de-France

13. Communauté de communes du Boulonnais
14. Syndicat mixte du Pays Santerre Haute-Somme
15. Communauté urbaine de Dunkerque

Normandie

16. Communauté de communes Pré-bocage intercom

Nouvelle-Aquitaine

17. Syndicat mixte du PNR de Millevaches en Limousin
18. Communauté d'agglomération du bocage Bressuirais
19. Communauté de communes du Thouarsais
20. SYSDAU – ScoT de l'aire métropolitaine bordelaise

Occitanie

21. Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault
22. Communauté de communes Neste-Barousse
23. Communauté de communes Pyrénées des Gaves

Pays de la Loire

24. Commune de Mûrs-Erigné

Provence-Alpes-Côte d'Azur

25. Golfe de Saint-Tropez
26. Parc naturel régional du Lubéron
27. Parc national des Calanques